FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Le présent document n'est pas requis en vertu de législation locale, mais est fourni à titre d'information
US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission 21-juin-2018 **Date de révision** 11-okt.-2023 **Numéro de révision** 3

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit ASC-1 Anti-Seize Compound

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit ASC-1

Synonymes ASC-1

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrification et protection de composants de bicyclette

Restrictions d'utilisation Aucun connu

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateurs du fournisseurs initials

Babac
2355 Rue Florian
Montreal, QC H2K-2P6
(p) 514-527-8261
(f) 514-522-4111

HLC
1000 rue des Riveurs
Lévis, QC G6Y 9G3
infos@cycleslambert.com
(p) +1 (0)418 835 16
(f) +1 (0)800 461 16

Live To Play Sports
1465 Kebet Way
Port Coquitlam, BC
604-552-2930

Adresse du fournisseur

Park Tool Company
5115 Hadley Avenue N
St Paul, MN 55128
+1 651-777-6868

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec :+1 703 527-3887 (International) ou 1 800 424-9300 (Amérique du Nord)

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur lacommunication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA 2012 ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger
Non classé.

Autres renseignements
Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Synonymes ASC-1

Nom chimique	No. CAS	% en poids	**Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)**	**Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)**
Distillats de pétrole, naphténiques lourds raffinés au solvant	64741-96-4	30-60	-	-
Calcaire	1317-65-3	10-30	-	-
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	10-30	-	-
Graphite	7782-42-5	1-5	-	-
Aluminium	7429-90-5	1-5	-	-

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Inhalation Déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion Se rincer la bouche à fond avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Faire boire un verre d'eau par petites gorgées à la victime, si elle est capable d'ingérer. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

Effets d'une exposition Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Dangers particuliers associés au produit chimique Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes de soufre, Oxydes métalliques.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Refuser l'accès au personnel non autorisé et non protégé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Si sans risque, arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément à la réglementation locale. Maintenir le contenant en position verticale. Tenir à l'écart des produits incompatibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Calcaire 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m³ total dust TWA: 5 mg/m³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m³ total dust TWA: 5 mg/m³ respirable dust
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit (vacated) TWA: 2 mg/m³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m³ TWA: 2 mg/m³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust
Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m³ respirable particulate matter all forms except graphite fibers	TWA: 15 mg/m³ total dust synthetic TWA: 5 mg/m³ respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf respirable dust natural (vacated) TWA: 2.5 mg/m³ respirable dust natural (vacated) TWA: 10 mg/m³ total dust synthetic (vacated) TWA: 5 mg/m³ respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf natural	IDLH: 1250 mg/m³ TWA: 2.5 mg/m³ natural respirable dust
Aluminium 7429-90-5	TWA: 1 mg/m³ respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m³ total dust TWA: 5 mg/m³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m³ total dust TWA: 5 mg/m³ respirable dust

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Calcaire 1317-65-3	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 3 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	-	TWA: 10 mg/m³
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³
Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³
Aluminium 7429-90-5	TWA: 10 mg/m³	TWA: 1.0 mg/m³	TWA: 1 mg/m³	TWA: 10 mg/m³

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³
Graphite	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³
Aluminium	TWA: 1 mg/m³	TWA: 1 mg/m³	TWA: 1 mg/m³	TWA: 1 mg/m³

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Calcaire	TWA: 10 mg/m³		TWA: 10 mg/m³	TWA: 30 mppcf

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
	STEL: 20 mg/m³		STEL: 20 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 20 mppcf
Graphite	TWA: 2 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 20 mppcf TWA: 30 mppcf TWA: 10 mg/m³
Aluminium	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	TWA: 1 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Gants résistants aux produits chimiques. Veuillez vous conformer aux directives sur la perméabilité et le temps de protection qui sont fournis par le fournisseur des gants. Tenez également compte des conditions locales particulières dans lesquelles le produit est utilisé, comme les risques de coupures et d'abrasion.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Utiliser un respirateur avec filtre contre les matières en suspension correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que c'est requis. La sélection du respirateur doit être fondée sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers associés au produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
- **État physique** Solide
- **Couleur** Aluminium

Odeur Pétrole
Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	221.11 °C / 430 °F	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible

Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Matières incompatibles. Températures supérieures à 211.11 °C.
Matières incompatibles	Agents comburants.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucun connu.

Toxicité aiguë .

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:
ETAmél (orale) > 5,000 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillats de pétrole, naphténiques lourds raffinés au solvant	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Graphite	-	-	> 2000 mg/m³ (Rat) 4 h
Aluminium	-	-	> 0.888 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le fournisseur déclare qu'il peut être démontré que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Distillats de pétrole, naphténiques lourds raffinés au solvant 64741-96-4	A2	Group 1	Known	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	Group 3	-	X

Légende
ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme
Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains
NTP (programme national de toxicologie)
Connu - cancérogène connu
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Ne contient aucune substance connue pour être dangereuse pour l'environnement ou qui n'est pas dégradable dans les usines de traitement des eaux usées.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Distillats de pétrole, naphténiques lourds raffinés au solvant 64741-96-4	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	LC50: >100g/L (96h, Brachydanio rerio)	-	-
Graphite 7782-42-5	-	LC50: >100mg/L (96h, Danio rerio)	-	-

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés La production de déchets doit être évitée ou minimisée lorsque c'est possible. L'élimination de ce produit, de cette solution ou de tout sous-produit doit se conformer aux exigences de la réglementation sur la protection environnementale et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits de surplus et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Il ne faut pas éliminer les déchets non traités aux égouts, sauf s'ils sont pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manutention de récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients ou doublures intérieures vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éviter la dispersion et l'écoulement de surface du produit déversé et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313
Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Aluminium - 7429-90-5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers
Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)
Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

CERCLA
Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des Etats-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie
Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Calcaire 1317-65-3	X	X	X
Talc (sans fibre damiante)	X	X	X

14807-96-6			
Graphite 7782-42-5	X	X	X
Aluminium 7429-90-5	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	**Risques pour la santé**	0	**Inflammabilité**	1	**Instabilité**	0	**Dangers particuliers** -
HMIS	**Risques pour la santé**	0	**Inflammabilité**	1	**Dangers physiques**	0	**Protection individuelle** X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau
+	Sensibilisants		

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS
Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)
EPA (Agence de protection de l'environnement)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 21-juin-2018

Date de révision 11-okt.-2023

Note de révision Format mis à jour.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec

toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique